



Décès du locataire sans héritier

Par **ps4491**, le **03/04/2014** à **08:38**

Je suis propriétaire d'un appartement situé à Paris 18 éme et occupé depuis plus de 40 ans en loi 48.

Le locataire est décédé en décembre 2013 et les loyers ne sont plus réglés.

IL n'y a pas de descendants vivants à ma connaissance.

Quelle procédure je dois respecter pour récupérer mon bien afin de faire rapidement des travaux de remise en état indispensables avant sa remise en location.

Les frais :constat,serrurier, état des lieux, enlèvement des meubles seront ils à ma charge?

je vous remercie de votre réponse.